

AVIS

REUNION D'INFORMATION

SECTIONS DE COUILLET, MARCINELLE ET MARCHIENNE-AU-PONT

**Projet de catégorie B
(Projet non soumis à étude d'incidences sur l'environnement)**

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :
GAZONOR BENELUX - Voie de l'Air Pur 17-19 à 4052 Chaudfontaine

PERSONNE DE CONTACT :
Romain CHENILLOT - Tel : +33 (0) 3 87 04 39 67 - Courriel : rchenillot@francaisedelenergie.fr

OBJET :
Demande de permis exclusif d'exploitation de gaz de mine dit « Permis Sud de Charleroi », au sens de l'arrêté royal n° 83 du 28 novembre 1939 relatif à la recherche et à l'exploitation des roches bitumeuses, du pétrole et des gaz combustibles

LIEU D'IMPLANTATION : Charleroi

Conformément aux dispositions des articles D.29-5 et suivants et R.41-1 et suivants du Code de l'Environnement, et de l'arrêté du Gouvernant wallon de pouvoirs spéciaux n° 45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement, Gazonor Benelux vous invite à participer à la réunion d'information préalable virtuelle relative à l'objet susmentionné, prenant la forme d'une présentation vidéo mise en ligne.

La présentation vidéo sera accessible les 17/09/2020 et 18/09/2020, via le lien Internet suivant :

<https://www.francaisedelenergie.fr/blog/2020/07/28/rip-demande-de-permis-exclusif-sud-de-charleroi/>

Les personnes auprès desquelles des informations peuvent être obtenues, pendant ces deux jours entre 8h et 17h, sont M. Chenillot, +33 (0) 3 87 04 39 67 et M. Fouant, +33 (0) 3 21 69 20 71.

Toute personne peut consulter à la commune la copie de la retranscription de l'exposé et des documents présentés dans la présentation vidéo, pendant les deux jours de mise en ligne de la présentation vidéo, sur rendez-vous (voir ci-après).

Les Villes et Communes de Charleroi, Châtelet, Courcelles, Fontaine-L'Évêque, Gerpinnes et Montigny-le-Tilleul ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette présentation vidéo a pour objectif :

1. de permettre au demandeur de présenter son projet ;
2. de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet.

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, soit jusqu'au 03/10/2020, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, en les adressant par écrit au collège communal d'une des Villes et Communes visées ci-avant, en y indiquant ses nom et adresse. Elle en adresse une copie au demandeur.

Pour la Commune de Courcelles :

SOIT en les envoyant au Service Environnement, rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles.

SOIT en les déposant à l'Administration communale de Courcelles, rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles.

SOIT en les envoyant par courriel à environnement@courcelles.be

Pour les autres Villes et Communes : nous vous renvoyons aux publications officielles des Villes et Communes concernées ainsi qu'à leur site Internet, pour les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation vidéo et de la réception des observations.

Le Directeur général F.F.
Merouane HADBI



Courcelles, le 6 août 2020

Pour la Députée-Bourgmestre,
Caroline TAQUIN,
L'Echevine déléguée,
Hedwige DEHON, 6^{ème} Echevine